



Commission Centrale d'Arbitrage

FORMATION REGIONALE HARMONISEE

I. DUREE DE LA FORMATION

La formation théorique régionale devra avoir une durée minimale de :

- 6 demi-journées, ou
- 3 jours

II. LES ITEMS A ABORDER OBLIGATOIREMENT AU COURS DE LA FORMATION :

- ITEM N°1 : COMPORTEMENT DE L'ARBITRE (droits et devoirs), relationnel avec les acteurs de la régata
- ITEM N°2 : DOCUMENTATION (textes règlementaires et administratifs, règles et annexes), structuration du livre des RCV
- ITEM N°3 : LES ACTEURS DE LA REGATE
- ITEM N°4 : AVANT LA REGATE
 - 4.1 Responsabilités et missions de l'Autorité Organisatrice
 - 4.2 Autorisations règlementaires d'utilisation du plan d'eau
 - 4.3 Avis de course
 - 4.4 Moyens de communication (outils et mode)
 - 4.5 Responsabilités et missions de l'Arbitre
 - 4.6 IC et annexes, textes règlementaires « locaux »
 - 4.7 Informations Météo
- ITEM N°5 : AVANT LA REGATE SUR PLACE (5.1 à 5.4)
 - 5.1 Contacts, affichages, coordination de l'équipe d'arbitrage
 - 5.2 Matériel et commissaires
 - 5.3 Moyens de surveillance
 - 5.4 Gestion des problèmes de jauge
- ITEM N°6 : PENDANT LA REGATE (6.1 à 6.5)
 - 6.1 Caractéristiques du plan d'eau
 - 6.2 Gestion de la course, signaux de course
 - a) Mise en place du parcours (conforme aux IC et au plan d'eau)
 - b) Retards, départ, rappels
 - c) Gestion du parcours (changement, réduction, annulation)
 - d) Manière d'effectuer le parcours
 - e) Pénalités effectuées par les concurrents
 - f) Arrivée
 - 6.3 Actions du comité de course avec ou sans instruction
 - 6.4 Sécurité des concurrents
 - 6.5 Intentions de réclamer du Comité de Course ou du Jury
- ITEM N°7 : APRES LA REGATE
 - 7.1 Actions du Comité de Course après la course
 - 7.2 Rapport de course du Comité de course
 - 7.3 Actions du Jury avant instruction
 - 7.4 Affichages
 - 7.5 Ordres d'arrivée et classements
 - 7.6 Résultats



ITEM N°8 : CONNAISSANCE DES REGLES

- 8.1 RCV : Principes de base et chapitre 1
- 8.2 RCV : Chapitre 2 : le préambule, sections A et B
- 8.3 RCV : Chapitre 3
- 8.4 RCV : Chapitre 4 : 40, 44, 45
- 8.5 RCV : Chapitre 5 : 60, 62
- 8.6 RCV : Chapitre 6 : 75, 78
- 8.7 RCV : Annexe A

III. LE TEST

Il est **obligatoire** en fin de formation théorique.

Certaines questions peuvent être scindées si elles demandent plusieurs réponses et le barème devra alors être revu.

- Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez le nombre de questions à choisir dans chaque item

	Nombre de questions minimum par item
Item 1	1
Item 2	1
Item 3	1
Item 4	12
Item 5	7
Item 6	10
Item 7	8
Item 8	10
TOTAL:	50

- Pourcentage de réussite :**

Le test sera réussi si le pourcentage de réponses exactes et supérieur à 60% (soit 30 réponses exactes sur 50) avec parmi ces 30 réponses, 40% de réponses exactes pour chacun des items 4 à 8.

- Le contenu du test (questions/réponses) ne doit pas être diffusé, il est à l'usage du formateur.
- Le test doit être passé en un temps limité, les candidats peuvent apporter leur documentation

IV. FORMATION SPECIFIQUE PRATIQUE

L'arbitre devra suivre une formation spécifique sur au minimum 2 journées de compétition

V. EVALUATIONS :

Pour compléter sa formation théorique, l'arbitre devra effectuer de façon satisfaisante deux évaluations sur deux journées de compétition.